



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 23 septembre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le vingt-trois septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBILLY dûment convoqué s'est réuni en séance à 19h00, salle la Halle en verre, sous la présidence de M. Guillaume MATHELIER,

Date de la convocation : 16/09/2021

ETAIENT PRESENTS :

M. Guillaume MATHELIER, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdelkrim MIHOUBI, M. Guillaume SICLET, Mme Helena DORA, M. Jacques VILLETTE, Mme Rabia HADDADI, M. Noël PAPEGUAY, Mme Dalina EYINGA, M. André SAURON, Mme Christiane BORGIS, M. Yasin SEN, Mme Maria TOURAINÉ, M. Burim CERIMI, M. Roland MARTIN, M. François LIERMIER, Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS.

ETAIENT ABSENTS :

M. Hervé FEARN et Mme Gaëlle LEGAI-PERRET

Mme Geneviève GANTIN représentée par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 17/09/2021

M. Abdullah KAYGISIZ représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 23/09/2021

Mme Elisabeth BAILLY représentée par Mme Bertilla LEGOC par pouvoir en date du 22/09/2021

Mme Antoinette MAURER représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 17/09/2021

M. Julien FERAUD représenté par M. François LIERMIER par pouvoir en date du 23/09/2021

Mme CHAUVET représentée par Mme Nathalie BAUER par pouvoir en date du 22/09/2021

M. Cristian GUERET représenté par M. François LIERMIER par pouvoir en date du 21/09/2021

Madame Bertilla LE GOC est désignée secrétaire de séance.

font appel à des entreprises. Cela a été le cas dans mon immeuble avant-hier au sein duquel Borcad, sans faire de publicité est intervenu pour réaliser un curage complet. Les collectivités se chargent d'un certain nombre de problématiques. Pour la question du curage, il revient aux copropriétés de faire leur travail. Vous évoquez des montants exorbitants, mais peut-être que si elles les réalisaient plus régulièrement et qu'elles les inscrivaient dans leurs charges, elles n'auraient pas à faire face à ce type de problème. Pour autant, Annemasse Agglomération peut procéder à des curages préventifs. Les réseaux sur et sous les routes font l'objet d'un entretien régulier, tous les 18 mois environ.

Sur la question du dimensionnement des réseaux, nous avons interrogé Annemasse Agglomération et je vous partage le retour. La question ne se pose pas sur la taille ou le diamètre mais sur l'analyse des épisodes pluviaux, qui était réalisée auparavant sur dix ans, et désormais sur 30 ans. Cette perspective plus longue leur permet normalement d'accéder à de meilleures données et ressources. Je ne suis pas ingénieur et je ne suis pas certain que vous le soyez non plus. Annemasse Agglomération fait preuve d'une grande expertise sur cette affaire, et en tant que conseiller communautaire, Monsieur LIERMIER, vous pourriez demander à Annemasse Agglomération plus d'informations sur ce sujet, comme j'ai pu le faire par ailleurs.

Ensuite, sur la question du sous-dimensionnement, l'agglomération nous a communiqué une information complémentaire, à savoir qu'en 20 ans, elle n'a jamais eu d'intervention particulière à réaliser concernant des tuyaux sous-dimensionnés. Par ailleurs, elle nous permet de dire qu'ils sont parfaitement calibrés. A l'inverse- c'est une réponse d'ingénieur, je ne rentre pas plus en matière là-dedans- des tuyaux surdimensionnés conduiraient à un risque de sur-sédimentation, et donc de difficultés sur le réseau lui-même. Voici les réponses que je pouvais vous apporter d'un point de vue technique.

Annemasse Agglomération se met à la disposition des usagers en cas de problème, et accepte l'idée d'une réunion publique si des usagers sont intéressés par des explications plus approfondies. Nous pouvons par ailleurs les inviter une fois à un Conseil qui, s'il est filmé, peut être visionné ensuite par les personnes.

Sur le dépassement gênant des haies sur le trottoir, thème numéro deux des questions, vous me dites que *« l'obligation d'entretien régulier des haies et des arbustes en limite de propriété lorsqu'elle n'est pas respectée aux abords des trottoirs et pistes cyclables est une gêne réelle pour les Ambilliennes et les Ambilliens. A certains endroits, on ne peut plus passer tant les haies débordent sur la voie publique. Certaines propriétés, dont les occupants sont décédés, ne sont plus entretenues dans l'attente d'une vente. Quelles solutions préconisez-vous pour limiter les empiètements sur la voie publique lorsque ceux-ci sont gênants pour la circulation des piétons et des cyclistes ? »*

Je vous réponds que, comme à chaque fois, je demande à la police municipale d'effectuer des patrouilles. Cela a été le cas mi-août, et des rapports de patrouille ont été établis à ce sujet pour effectuer des rappels aux obligations en matière d'entretien de haies. Il s'agit de l'article R 116-2 du code de la voirie routière sur les haies et arbres présents en limite du domaine public routier.

Je vous lis l'article : *« Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui :*

Alinéa 5 : En l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier. »

Cela relève clairement du domaine privé. Nous faisons donc un rappel à la loi et je ne sais pas à quel endroit vous évoquez ce sujet, mais si tel est le cas, n'hésitez-pas à nous dire si des

M. GILET.- Nous pouvons effectivement nous poser cette question, mais nous ne disposons pas de la réponse, puisque cette délibération débute par un besoin d'identifier les besoins et priorités sur l'ensemble du territoire. D'ailleurs, nous pouvons constater l'absence d'Etrembières qui ne veut pas « rentrer dans la danse ». Ce qui me gêne c'est que l'identification des besoins sera certainement réalisée par un bureau d'étude spécialisé, alors que nos besoins, au sein d'une petite commune, nous les connaissons par nos techniciens, par les rencontres faites dans la rue, par les remontées que nous obtenons dans les différents services. Je pense que nous avons une bonne vision des besoins à l'échelle d'une petite Commune telle que la nôtre.

Lorsque nous serons « noyés » au milieu d'une agglomération, à côté d'une ville-centre qui a également des besoins aussi très, très importants, il conviendra peut-être de relativiser nos besoins. Généralement, celui qui affiche le plus grand besoin prend davantage. Il est écrit qu'il faut pérenniser et optimiser l'offre des services existants, mais cela pourrait être dilué à l'échelle d'une agglomération, et nous en verrions peut-être les conséquences localement. Effectivement, il y a la question mais il n'y a pas la réponse.

M. le Maire.- D'autres questions ? Abdelkrim, tu veux reprendre la parole ?

M. MIHOUBI.- Pour rebondir, aujourd'hui nous sommes très réactifs avec un type de personne bien ciblé, qui a des problèmes aussi bien financiers, que pour l'école, la cantine ou pour le sport etc... Grâce aux associations, nous parvenons à rapidement identifier les personnes qui rencontrent des problèmes financiers ou autres, mais nous disposerons de moins de réactivité et de réponses à donner aux Ambilliens sur notre capacité à faire ou non. Nous aurons toujours une attente envers Annemasse Agglomération, ce qui me pose problème. Certes, nous sommes une petite commune, mais nous comptons une réaction et une réactivité assez importante pour nos Ambilliens. Voici ce que je souhaitais ajouter.

M. le Maire.- D'autres questions ou d'autres remarques ? Monsieur SEN ?

M. SEN.- Je reviens sur les propos du premier adjoint. Je serai favorable à ce que nous attendions quelque peu et connaître le fond du projet pour savoir si nous pouvons intégrer nos idées, et si nous serons aussi rapides que maintenant avec ce projet, comme l'a dit Monsieur MIHOUBI.

M. le Maire.- Je partage ces questions et comme je l'ai indiqué, je partage cette délibération à l'ordre du jour du Conseil Municipal tout en n'étant pas sûr de la voie que nous devrions prendre. Je m'en remets aussi à ce débat d'autant plus que j'étais hier au Conseil national de l'UNCCAS pour une autre affaire, et nous avons évoqué la question du recul, de l'expertise de la Caisse d'Allocations Familiales sur un certain nombre de sujets. Cette expertise s'avère problématique parce que nous comptons aujourd'hui peu de référents CAF nous permettant de faire avancer les projets. Nous avons l'impression qu'à travers cette convention et nous en avons parlé à Annemasse Agglo, existe la volonté de mutualiser, ce qui peut être une bonne chose en soi, mais il ne faut pas que cela nous fasse perdre la force de frappe que nous avons sur la commune.

Ce qui m'inquiète le plus est le travail réalisé sur le projet éducatif de territoire depuis des années. La CAF a tout de même été un partenaire important sur le projet éducatif de territoire. Pour ceux qui l'ignorent, je rappelle que les temps de cantine, qui n'étaient que des temps de surveillance auparavant, sont devenus des temps périscolaires financés par la CAF. Nous avons évolué de la surveillance à du temps éducatif, qui s'avère légèrement relatif avec le Covid, mais qui le reste malgré tout même si les activités sont moins libres. Ce qui me gêne le plus, et qui se confirme lorsque je vous écoute, est que la phase diagnostic arriverait à partir du vote de la délibération. Il apparaît toujours délicat de s'engager à signer, et si la

l'ont voté ou non. Ce serait intéressant de le savoir. Mais de toutes les façons, je pense que nous n'y couperons pas.

M. le Maire.- Au vu de la configuration territoriale aujourd'hui, je pense qu'il s'agit tout de même d'une histoire en marche par rapport à ce sujet, donc nous n'y couperons pas. En revanche, la manière dont nous voulons qu'il soit traité est une autre chose. Une commune comme Annemasse rencontre peu de problème, elle peut voter car elle est tellement armée en tant que cœur de l'agglomération. Elle n'a pas de souci et des communes comme Gaillard non plus. J'identifie mal les communes un peu plus en dessous, qui ont notamment des difficultés en matière de recrutement mais qui se donnent les moyens comme nous. Cela peut être le cas de Vétraz, de Ville-la-Grand, de Saint-Cergues, qui peuvent avoir des appréciations quelque peu différentes. Je n'ai pas eu l'occasion d'en parler directement avec les Maires de ces Communes, mais je sais que l'une de ces communes émet les mêmes difficultés s'agissant de ce vote, notamment pour une question méthodologique. Cela soulève la question du diagnostic, peut-être fallait-il le réaliser avant, de manière partagée afin d'être à peu près sûrs de ce que nous voulions faire. En tout cas, j'appellerai à une certaine prudence. Oui, Laurent.

M. GILET.- Ce n'est peut-être pas une conclusion, mais pour expliquer mon vote, cela est très gênant parce que lorsque nous votons « oui » cela signifie que nous sommes pour, et lorsque nous votons « non » cela signifie que nous sommes contre. Puis si nous nous abstenons, nous laissons les autres voter. Si nous votons contre, cela est simplement parce que nous ne disposons pas d'informations suffisantes. Il pourrait s'agir de la bonne solution, peut-être que cela est la direction vers laquelle nous souhaitons aller. Cela aurait pu être un oui plus clair et plus facile si la méthodologie avait impliqué davantage de pédagogie ou de travail en commun. En effet, il nous est demandé globalement de tous travailler tous par le biais de l'agglomération, alors qu'il ne s'agit effectivement pas de l'une de ses compétences. N'est-il pas possible de reporter le vote pour marquer le coup, en se disant que nous nous interrogeons, que nous ne sommes pas contre ?

M. le Maire.- Je pense que le report du vote ne donnera pas forcément le signal que nous souhaitons. Nous devons peut-être être avant-gardistes en disant qu'il s'agit d'un non-mais, et que d'une certaine manière, nous nous laissons le temps de voir. Lors de cette période quadriennale, nous pouvons sûrement raccrocher les wagons, d'autant plus qu'elle est déjà largement entamée puisque cela aurait dû être au début de l'année 2021. Il existe de nombreuses raisons, ce n'est pas très grave, mais je pense que nous pouvons peut-être rattraper le coup à ce niveau-là. Ma proposition sera d'instruire Annemasse Agglomération et la CAF de notre refus qui correspond davantage à un refus de méthode, mais qui n'est pas un refus total sur le fond mais où on a besoin de davantage d'expertise. Charlotte ?

Mme LE GOUIC.- Il me semble en effet important de se projeter aussi sur les conséquences d'un oui ou d'un non. J'ai tendance à penser que les éléments de diagnostic aujourd'hui peuvent être consolidés par le Conseil Municipal, par les services pour avoir une réponse un peu plus étayée à fournir à la CAF et à Annemasse Agglomération. Il s'agit finalement d'apporter dans le pot commun de la CAF et d'Annemasse Agglomération, ce qui n'est sans doute pas inintéressant en termes de mutualisation, mais pour apporter tout de même, si ce n'est nos conditions, nos priorités d'action. Merci.

M. le Maire.- Je suis assez d'accord et nous le consignerons à travers ce débat dans un courrier, dans une missive. Oui, Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Je partage une simple remarque par rapport à ce que disait Monsieur GILET sur la qualité des votes, à savoir que si nous disons non c'est le village gaulois, et si nous disons oui, nous irons la tête baissée comme un mouton. En revanche, je crois dans ce débat là au sens du vote d'abstention, et c'est ce que nous ferons.

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques ? Oui, Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Nous avons régulièrement approuvé les créations de postes qui étaient proposées, mais cette résolution est trop générale, pas détaillée, nous ne savons pas vraiment quel est le rôle. Cela donne une impression de confusion dans notre organisation d'administration. Je me pose aussi la question de la Directrice Générale. Est-elle revenue en poste ou non ? Je pense qu'il serait aussi nécessaire de nous fournir un organigramme des services communaux afin de disposer d'une vision plus claire pour nous de l'organisation en place, et de bien comprendre les besoins futurs dont vous faites état ici.

M. le Maire.- Je vous rassure, il n'existe très clairement aucune confusion. Je ne dispose tout simplement pas de secrétaire. Je ne connais pas beaucoup de maires qui possèdent juste une Direction Générale des Services. Le fait est qu'aujourd'hui, nous partageons entre un directeur de cabinet, dont ce n'est pas le travail, pas le cadre d'emploi, avec une Directrice Générale des Services et moi-même qui réalise du secrétariat en plus. Aucune confusion ne doit exister, je pense que si vous étiez à ma place, vous aimeriez avoir une assistance administrative pour des raisons qui importent de notre organisation.

Nous pensons que la gestion serait plus facile de cette manière, et nous disposions auparavant d'une autre organisation puisque M. VAILLANT était assistant administratif, et M. GALLARD était directeur de cabinet. M. GALLARD n'est plus directeur du cabinet, il évolue à la communication, et M. VAILLANT est le directeur de cabinet. Il existait donc ces deux postes qui n'ont pas été repourvus de la même manière. Auparavant, nous comptons Mme GAUTHIER, M. GALLARD, M. VAILLANT et moi-même, et maintenant il s'agit de Mme GAUTHIER, M. VAILLANT et moi-même. Voilà les raisons de tout cela.

Nous pourrions vous fournir un organigramme sans problème. Il sera fonctionnel et non avec l'ensemble des noms car il peut être amené à évoluer, tout simplement.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ? Oui, Abdelkrim.

M. MIHOUBI.- Je rajoute par rapport à ce poste qu'aujourd'hui, nous recevons des demandes, des questions et des remarques de nombreux Ambilliens auxquelles nous avons de plus en plus de mal à répondre. Cela n'est pas le travail de la DGS ni celui de Monsieur VAILLANT et je pense que nous avons aussi besoin de cette personne pour pouvoir être plus réactifs face aux questions de tous les Ambilliens, pour savoir comment leur répondre et leur donner satisfaction.

M. le Maire.- Très bien, merci de cette précision. Si vous ne souhaitez pas partager d'autres questions ou remarques, nous allons procéder au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°2021-071 est adoptée à la majorité 6 votes CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. GUERET)

N°2021-072 : Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles

(Délibération n°2021-072 annexée au procès-verbal- Rapporteur : Monsieur Yasin SEN).

cela devient très difficile. Cela est tout à fait compréhensible et entendable. Avez-vous des questions ou des remarques ? Oui, Abdelkrim.

M. MIHOUBI.- J'ai juste une remarque concernant ces problèmes de recrutement, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, du fait que nous proposons un faible nombre d'heures (10 heures, 15 heures), nous n'avons pas beaucoup de personnes. Sinon, nous avons des bouchers, des pâtisseries, des personnes qui, je ne dénigre personne, mais ils ne sont pas spécialisés dans l'enfance. Ils ne possèdent pas la patience pour être avec des enfants et nous rencontrons donc de nombreux problèmes de recrutement. La question que nous devons nous poser est de savoir comment nous pouvons attirer des jeunes ou moins jeunes pour qu'ils s'occupent d'enfants, afin qu'ils évoluent au mieux entre les enseignants et l'école. Il s'agissait juste d'une petite remarque pour dire qu'il n'est pas évident de recruter et de trouver les personnes qu'il faut pour pouvoir garder comme il faut nos enfants.

M. le Maire.- Ce que tu dis est plus juste pour les animateurs, mais pour les ATSEM, le cadre est un peu plus réglementaire et plus rude, et nous embauchons à temps complet. Malgré tout, cela reste compliqué à trouver. Il nous est parfois arrivé de disposer de personnes qui jouaient le rôle d'ATSEM mais qui n'avaient pas le concours et qui devaient le passer. J'ignore s'il s'agissait de bouchers ou de pâtisseries, mais cela n'était en tout cas pas leur travail à l'origine. Certains passent le concours, et il s'agit d'une obligation sans laquelle je ne pourrais pas la reconduction du contrat.

Nous touchons des secteurs en lien avec l'enfance et plus particulièrement les écoles maternelles, donc cela devient tout de suite plus compliqué. Pour autant et en toute honnêteté, les précautions que nous prenons ne sont pas les mêmes que dans l'Education nationale quand ils embauchent les AVS pour s'occuper des enfants en difficulté. Nous prenons de nombreuses précautions sur un certain nombre de cadres. Pour les AVS, je ne dis pas qu'ils embauchent n'importe qui, mais ils se posent la plupart du temps moins de questions que nous. Il s'avère aussi difficile de trouver des AVS, et ils n'embauchent pas forcément à temps complet.

Si vous n'avez pas d'autres questions ou remarques, nous allons procéder au vote. Des votes sont-ils contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Merci Yasin pour ce baptême du feu.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-072 est adoptée à l'unanimité.

N°2021-074 : Projet de convention de portage foncier entre l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) et la commune d'Ambilly pour l'acquisition d'un appartement et d'une cave situés au 48 rue de Genève à Ambilly.

(Délibération N°2021-074 annexée au procès-verbal- Rapporteur : Monsieur Guillaume SICLET).

M. SICLET.- Merci Monsieur le Maire

(Monsieur SICLET donne lecture du projet de délibération).

M. le Maire.- Merci Guillaume. Il est à savoir que les délibérations comme celles-ci et celles qui arrivent ont fait l'objet d'une étude en Commission Urbanisme la semaine dernière. Avez-vous des questions ou des remarques ? Oui, Monsieur LIERMIER.

M. MIHOUBI.- Ce qui me dérange dans cette délibération est l'évocation d'une « mixité sociale ».

M. SICLET.- Le terme est effectivement impropre.

M. MIHOUBI.- Je l'ai déjà dit en réunion de majorité, le terme est un peu exagéré. Il n'existe pas du tout de mixité sociale, ce sont des logements sociaux aidés pour les personnes qui sont en difficulté ou qui ont des revenus très bas, mais il n'y a aucune mixité sociale, merci.

M. le Maire.- J'adhère à ce que tu dis, et c'est exactement le cadre du contrat de mixité sociale qui détermine les zones de logements sociaux. La mixité sociale peut être plus largement sur certains îlots, mais en tout cas il n'existe pas de mixité sociale à proprement parler sur l'immeuble lui-même au sens du mélange entre logement privé, logement abordable et logement social puisqu'il s'agit de 100 % social. Il peut exister tout de même d'autres gammes avec accession sociale à la propriété.

M. GILET.- Je suis un peu d'accord, mais le logement social comporte aussi du très aidé, du un peu moins aidé et encore moins aidé. Les P.L.U.S., c'est-à-dire les logements sociaux, sont les moins aidés avant d'être carencés- puisque maintenant et ce n'est plus notre problème- mais les bailleurs sociaux ont parfois du mal à trouver des familles pour rentrer dans ce genre de logement, qui implique un loyer pratiquement équivalent à du libre. Ceux qui travaillent en Suisse rentrent dans du logement social en P.L.U.S., et quand je parle de travail en Suisse, il ne s'agit pas de réaliser juste dix heures. Lorsque la famille est assez importante, il faut parfois un vrai salaire suisse pour rentrer dans du P.L.U.S.

M. MIHOUBI.- C'est pourquoi nous rencontrons un véritable problème. Ce sont toujours les mêmes qui parviennent à se loger, et ceux qui sont en précarité ou qui ont le moins de moyens, ont du mal à le faire. Il faut donc arrêter d'évoquer cette mixité sociale parce qu'elle n'existe pas. Il est bien d'aider, je ne dis pas le contraire, je ne voterai jamais contre ce genre de chose. En revanche, il faudra que nous mettions plus de poids pour arrêter le P.L.U.S. ou ces dispositifs, car de nombreuses personnes ont du mal à se loger, et ce sont toujours les mêmes.

M. le Maire.- C'est pour cette raison que nous réalisons surtout des P.L.A.I.. Auparavant, les communes ne réalisaient que du P.L.S. par exemple pour faire du logement social, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un logement social quelque peu en haut de gamme. Si certaines communes avaient opté pour cette option, ce n'est aujourd'hui plus possible parce que des rééquilibrages s'opèrent. Ces communes atteignaient effectivement leur part de logement social mais dans une gamme qui ne permettait pas aux familles les plus en difficulté de se loger convenablement. Ta remarque est donc tout à fait juste.

Si nous reprenons sur la question de la mixité sociale, je pense qu'il faut bien différencier ce qui est entendu comme mixité sociale d'un point de vue sociologique, et qui a été largement et abondamment travaillé par les sociologues, et ce qui en ressort dans les politiques gouvernementales comme étant des contrats de mixité sociale. Au final, je préférerais que nous évoquions des contrats pour fabriquer du logement social. Cela serait tout simplement bien plus clair.

M. SICLET.- Pour répondre à la question d'Abdelkrim, il existe au niveau de l'Agglomération une politique assez ambitieuse, à savoir la « politique des trois tiers ». Dans les années à venir, il faudra, pour toute nouvelle construction collective avoir plus ou moins un ratio avec un tiers de logements sociaux, un tiers de logements abordables, c'est-à-dire qui s'adressent à une frange de la population, notamment celle des non-frontaliers (les agents, instituteurs, fonctionnaires), et un tiers de logements libres. Cela correspond davantage à cette

touchent parfois plus et c'est aussi pour cela qu'elles sont propriétaires ou locataires de ce côté de la frontière. Genève a fait énormément de progrès même dans le cadre législatif par rapport à cela et améliore sa vision du logement et de la construction du logement social.

Merci de ces débats autour du logement social.

Mme LE GOUIC.- Je rappelle tout de même que le logement social concerne potentiellement 60 à 80 % de la population en France, quelles que soient les catégories de logement social. Il existe effectivement du logement social très aidé, du logement social un peu moins aidé, du logement social en location, du logement social en accession, et cette question de mixité sociale est évidemment hyper importante. Elle nous concerne tous. Merci.

M. le Maire.- Absolument et je crois à la diversité des gammes et de ce qui est proposé. Il convient d'arrêter d'opposer ceux qui, vulgairement, sont en HLM à ceux qui possèdent leur appartement privé. Aujourd'hui avec le SCoT, avec les PLU, nous disposons de gammes bien plus importantes qui permettent de répondre à ce sujet. Il sera plus difficile de mettre dans des cases et tant mieux... tant mieux

Nous pouvons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-075 est adoptée à l'unanimité.

N°2021-076 : Approbation du procès-verbal de mise à disposition du domaine public supportant la plateforme du tramway.

(Délibération N°2021-076 annexée au procès-verbal- Rapporteur : M. le Maire).

(Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération et énumère les annexes).

M. le Maire. - Il est simplement question d'une régularisation. Si vous n'avez pas de questions ou de remarques, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-076 est adoptée à l'unanimité.

N°2021-077 : Mise à disposition d'une parcelle de terrain à bâtir située rue de la Fraternité (cadastrée AC 257) via un bail emphytéotique administratif pour un projet de construction d'un bâtiment d'enseignement supérieur.

(Délibération N°2021-077 annexée au procès-verbal - Rapporteur : Monsieur le Maire).

(Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération et énumère les annexes).

M. le Maire. - Contrairement à ce que j'ai malencontreusement pu lire, je rappelle que ce bâtiment n'est pas fait que pour l'IFSI. Le projet que j'ai présenté la dernière fois intègre bien en ces locaux d'autres espaces de formation qui serviront au-delà de l'IFSI. Je le rappelle parce que j'ai l'impression que cela ne rentre pas dans toutes les têtes.

N° 2021-078 : Acquisition d'un foncier frappé par l'emplacement réservé n°44 pour élargissement de rue située au 79 rue Ravier (cadastrée AB 289).

(Délibération N°2021-078 annexée au procès-verbal-Rapporteur : Monsieur Guillaume SICLET).

(Monsieur SICLET donne lecture du projet de délibération).

M. SICLET- Pour remarque, ce type de délibération reviendra régulièrement puisque cet emplacement réservé s'étend sur toute la rue Ravier et nous nous réservons la possibilité, notamment en commission urbanisme, d'en créer d'autres sur d'autres axes, lorsqu'il y a lieu, pour élargir la voirie, les chaussées, les trottoirs, créer des voies cyclables, etc...

M. le Maire. - Merci. Je pense que cela est tout à fait utile et pertinent, d'autant plus que nous attendons depuis un certain temps puisque les emplacements réservés n'apparaissent pas d'un seul coup. Si vous n'avez pas de questions ou de remarques, nous procédons au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-078 est adoptée à l'unanimité.

N°2021-079 : Autorisation de signature de M. le Maire d'une Convention de Rappel à l'Ordre avec le Parquet du tribunal Judiciaire de Thonon Les Bains.

(Délibération N°2021-079 annexée au procès-verbal- Rapporteur : Monsieur le Maire).

M. le Maire.- Nous avons pas mal travaillé cette convention avec nos collègues de Gaillard et d'Etrembières dans le cadre des GPO, les réunions qui nous unissent avec notamment les services du Procureur, la police nationale, les polices municipales et les élus. Abdelkrim y a parfois participé, à d'autres reprises c'était moi-même. La dernière GPO était orientée sur la convention de rappel à l'ordre, qui traduit la volonté d'avoir un outil et d'une réponse extrajudiciaire. Il s'agit de mettre en place une gradation pénale sans mention immédiate sur le casier judiciaire, quand les faits sont bien entendu minimes. Une qualification pénale n'entrerait évidemment pas dans un rappel à l'ordre.

Cela nous permet de disposer de mesures alternatives et donc de véritablement nourrir ce concept de graduation des peines. Il peut exister trois mesures alternatives qui sont en fait toutes payantes. Plutôt que de payer une amende, vous pouvez avoir un stage de citoyenneté qui est en fait l'équivalent d'une amende Il existe aussi des stages sur les violences intra familiales qui sont bien plus chers, et sur la sensibilisation à l'usage des stupéfiants.

Si ce rappel à l'ordre fonctionne, aucune mention n'est réalisée et la personne n'a aucun souci. Si une récidive survient, une mention est alors inscrite sur le casier. Ils'agit de passer dans le domaine pénal le plus classique et le plus dur. La volonté vise également à ne pas engorger les tribunaux sur des affaires qui apparaissent certes importantes, mais qui demeurent minimes au regard de ce qui pourrait être traité différemment. Il s'agit de donner une réponse déjà extrajudiciaire, c'est-à-dire d'apporter une réponse concrète, là où la plupart

Ce dispositif est vraiment intéressant, même s'il ne remplacera pas tout, comme par exemple les TIG (travaux d'intérêt généraux) qui représentent des étapes supplémentaires plus importantes impliquant une peine. Cela permet d'augmenter l'arsenal pénal du Procureur en la matière.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Je souhaiterais connaître la différence entre un rappel à l'ordre et un rappel à la loi.

M. le Maire.- Il ne s'agit tout simplement pas du même dispositif. Le premier dispositif exposait davantage le Maire dans son fonctionnement, et datait des lois sous Nicolas SARKOZY, lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur. Ce dispositif ne devait pas disparaître, les deux devaient pouvoir cohabiter. Le rappel à la loi ne nécessitait pas de convention, le Maire pouvait agir et effectuer le rappel à la loi. Ici, il est question d'agir dans un cadre plus partenarial avec les services du Procureur, avec une analyse plus importante des peines et autres. Le rappel à la loi n'était pas fait pour ces types de cas, il s'agissait souvent de gamins qui mettaient le désordre dans leur quartier et que le Maire convoquait avec les parents. Il pouvait également s'agir de délits mineurs, mais les services n'étaient pas aussi impliqués qu'ils pourront l'être à travers ce partenariat.

M. LIERMIER.- Le rappel à la loi a de toute façon été supprimé depuis le mois de mai.

M. le Maire.- Oui, il a été supprimé mais il n'était pas forcément prévu qu'il le soit. Dans les faits, je peux toujours convoquer, et j'ai déjà convoqué sans invoquer le rappel à la loi, notamment lorsque cela concerne les mineurs. Le Maire est habilité à le faire. Le rappel à la loi donnait tout simplement un cadre de légitimité.

Cette convention fait également écho au travail que nous avons réalisé avec le collège, et dont nous avons déjà parlé.

M. LIERMIER.- Il s'agit tout de même d'autre chose puisque nous parlons quelque part ici de répression, contrairement à la convention qui avait été votée au Conseil Municipal pour le collège. Elle vise à intégrer les jeunes qui sont exclus, les sortir d'un système et essayer de les remettre sur le droit chemin.

M. le Maire.- C'est pour cela que je vous disais « fait écho ». C'est un dispositif supplémentaire qui fait écho au travail réalisé au niveau des collèges. Nous travaillons effectivement avec le collège puisque les faits concernés peuvent survenir aux abords des établissements scolaires. Je dis que cela fait écho car il peut exister des nuisances à l'intérieur du collège qui sont répertoriées à travers la convention que nous avons travaillée avec la principale. Nous pouvons aller plus loin en faisant preuve de suite par rapport à ce qui se passe à l'extérieur du collège. J'ignore quelle sera la réalité et l'efficacité de ce dispositif, mais il faut déjà y croire. Moi j'y crois, cela peut déjà être une aide.

Au-delà, il s'agit de l'engagement des uns et des autres dans le dispositif partenarial. Le service du Procureur est très actif sur cette question, et a envie de le faire. Madame MOYNE-BRESSAND s'occupe de ce cas particulier à nos côtés et s'est déjà déplacée à plusieurs reprises dans nos réunions de GPO pour travailler sur ce type de dispositif. Le Procureur devra également rendre des comptes, s'il met en place des dispositifs, il sera aussi soumis à l'évaluation.

J'ignore ce que vous voulez me faire dire.

M. LIERMIER.- Cela est très surprenant de votre part.

M. le Maire.- Qu'est-ce qui est surprenant ?

M. LIERMIER.- Il est surprenant de prendre ce rôle de shérif.

M. le Maire.- Je ne le prends pas, je le suis.

M. LIERMIER.- Il s'agit tout de même d'un pas supplémentaire.

M. le Maire.- Je vais vous faire un rapide cours de sciences politiques...

M. LIERMIER.- Je n'ai pas besoin d'un cours, Monsieur le Maire et je ne cherche pas à polémiquer.

M. le Maire.- ...vous dites souvent que j'emploie un ton professoral, mais aux Etats-Unis, on sépare les fonctions. Vous votez pour un shérif et vous votez pour un Maire.

En France, quand vous votez pour un Maire, vous votez pour celui qui incarne le pouvoir de police municipale, donc ni plus ni moins que le shérif. Il s'agit de l'autorité légale qui permet d'asseoir les choses. Vous votez également pour un officier d'état civil, celui qui marie, et pour le chef de l'administration.

Par essence, je ne vais donc pas faire davantage le shérif. Je me déplace la nuit, je discute avec les jeunes, et je n'ai pas peur de le faire. J'assume déjà ce rôle, mais ce n'est pas un rôle de shérif, c'est un rôle de médiation. Le feriez-vous à ma place d'aller voir les jeunes ?

M. LIERMIER.- Si vous le faites, c'est très bien.

M. le Maire.- Non seulement je le fais...

M. LIERMIER.- Mais pourquoi avez-vous désormais besoin d'une convention ? Pourquoi vous avez besoin d'introduire cela ?

M. le Maire.- Gaillard signera la même convention. Si vous pensez ce que vous avez dit tout à l'heure sur Gaillard, posez exactement la même question à mes collègues de Gaillard. Nous voulons avoir un travail concerté sur la mesure du GPO, entre Gaillard, Etrembières et Ambilly qui sont sur la même zone collège.

Si vous pensez qu'il n'y a pas besoin de mesures alternatives et que la jeunesse doit passer de rien à une peine qui serait donnée par le Procureur, c'est votre avis. Je pense qu'il doit exister une graduation des peines, et ce n'est pas Guillaume MATHELIER qui donnera la peine. Je fais juste partie du dispositif et c'est la justice qui donnera la peine. Jusqu'à preuve du contraire, je ne suis pas Procureur parce qu'on ne l'élit pas en France.

Monsieur MIHOUBI ?

M. MIHOUBI.- Je ne comprends pas Monsieur LIERMIER, je crois qu'il confond certaines choses. Je ne comprends pas en quoi le Maire de Gaillard est vigilant, et nous non. Il convient de savoir que le collège participe toujours aux réunions GPO et relate tous les problèmes qui peuvent survenir à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Aujourd'hui, dans tous les collèges, que ce soit celui de Ville-la-Grand, celui de Vétraz, ou celui de Cranves-Sales, nous avons de plus en plus d'agressions parce que nous avons des minorités, des bandes, ou des personnes qui pensent qu'elles sont des cowboys capables de « faire la misère » à des personnes plus faibles qu'elles.

Certes, Monsieur le Maire sortira et répondra à son devoir, il rappellera aux jeunes « écoute, on ne fait pas comme ça », et essaiera de réaliser un suivi, mais un dispositif plus structuré ne signifiera pas pour autant que nous vivons dans le Texas. L'objectif vise à disposer d'un meilleur suivi du jeune. Nous pouvons sortir dans Ambilly, discuter avec des jeunes, mais la parole s'envole. Si nous disposons d'un suivi, nous aurons des écrits et je pense que nous pourrions sortir des jeunes.

Sincèrement, je souhaiterais un jour que vous puissiez rencontrer ces jeunes qui sont mal partis dans la société et qui ont acquis un statut. Lorsque je les croise, je les applaudis encore, car si pour vous il s'agissait de « jeunes du Texas », aujourd'hui ce sont des jeunes de « Las Vegas » qui ont grandi à Ambilly et qui occupent des postes à responsabilité.

Ils accomplissent de bonnes choses pour l'humanité, pour les personnes âgées, pour les jeunes. Il est très facile de caser les jeunes. Il a fait un tag, il faut qu'il aille voir le Procureur, mais comme l'a dit Monsieur le Maire, pensez-vous que Monsieur le Procureur perdra du temps avec une personne ayant commis un délit mineur, voire plus grave en cette période avec tout ce qui se passe en ce moment ?

Vous avez votre point de vue, j'ai le mien, tout le monde a le sien, mais je soulignerai durant tout ce mandat la nécessité de signer de tels dispositifs. Je serai la première personne à dire oui et à signer. Il ne s'agit pas de dire qu'Ambilly est le « Texas » ou le « western », mais de disposer d'un suivi de qualité sans volonté de « fliquer » ou d'installer des caméras. Le simple fait de discuter peut permettre de récupérer un jeune, sans installer une caméra pour autant...

M. LIERMIER.- Ce n'est pas le terme de la convention, j'en suis désolé.

M. SEN.- Ce n'est pas parce que les jeunes de l'Agglomération habitent Ville-la-Grand qu'ils ne viendront jamais se poser à Ambilly. Si toutes les communes se renvoient la balle, et si Gaillard signe ce dispositif et que nous suivons le mouvement pour avoir un suivi entre les communes et une communication ou intervention plus rapide, ce sera tout à notre honneur. Nous aurons agi pour le bien des jeunes de notre Commune pour ceux de l'Agglomération.

Aujourd'hui, le premier réflexe est de classer ces jeunes et de dire qu'il n'est plus possible de les récupérer. J'ai moi-même subi cette situation car il n'existait pas autant de dispositifs. Je remercie les personnes qui m'ont entouré. Je comprends votre point de vue, et je tiens encore à le souligner, si je croise ce « cocaïne drive », j'appellerais Monsieur le Maire et nous le ferons fermer car il mettra une mauvaise ambiance dans notre Commune, et les gens penseront qu'ils ne sont pas en sécurité. Néanmoins, en 31 ans d'existence à Ambilly, je n'ai jamais vu ce « cocaïne drive ». Tout à l'heure, je discuterai avec les jeunes qui squattent dans Ambilly pour voir ce qui se passe.

M. le Maire.- Merci. Je ne comprends pas Monsieur LIERMIER pourquoi vous avez fait dévier le débat.

M. LIERMIER.- Ce n'est pas moi qui l'ai fait dériver. Je parle d'une convention et vous parlez d'éducation. C'est tout à fait louable et je pense que c'est tout en son honneur.

M. le Maire.- Parce que cela en fait partie. Vous avez évoqué le fait que je serai « le shérif », qu'il y avait des coups de couteaux. Je vous ai entendu mais c'est vous qui faites dériver le débat. Je vous parle de jeunes, de mineurs qui ne sont pas exsangues de faire des bêtises. Vous évoquez les « voisins vigilants », ce qui est sans rapport avec les mineurs.

M. LIERMIER.- Les « voisins vigilants » ont été mis en place à Gaillard.

M. LIERMIER.- Quel est le rapport avec la convention Monsieur le Maire ?
Revenez-en au fait, votons maintenant et arrêtons. Merci.

M. le Maire.- C'est exactement cela Monsieur LIERMIER, mais quand cela ne vous arrange plus, il faut s'arrêter. Je vous dis qu'il s'agit d'une mesure éducative. Vous voulez la faire dériver pour dire que je m'arrose une étoile de shérif. Que racontez-vous ?

Vos petites histoires du soir qui n'ont rien à voir avec la réalité de ce qui est écrit dans cette convention, de ce nous allons voter et de ce que nous allons travailler avec nos collègues. Telle est la réalité, nous disposons d'une réalité territoriale commune, qui bien au contraire n'est pas répressive.

Il s'agit d'une étape avant la répression inutile qui, la plupart du temps, fait que les plaintes n'aboutissent pas. Je ne comprends pas, mais peut-être qu'à force de répéter votre histoire, vous finirez par la croire. Je peux vous dire que dans ma majorité, il n'existe pas l'ombre d'un doute quant à la large acceptation de cette convention, qui a été largement discutée.

Mme DORA.- Je n'arrive pas à concevoir que Monsieur LIERMIER ne soit pas sensible au fait qu'un jeune sur cinq pourrait revenir sur le droit chemin grâce à cette convention. Il n'est apparemment pas sensible à ce genre de démarche, donc je n'arrive pas à entendre. Je n'arrive pas non plus à entendre qu'il parle toujours de la campagne. Il en fait un rappel régulier alors qu'il a refusé un débat lors de cette campagne, ce qui n'est pas logique. J'aimerais qu'il nous explique.

M. le Maire.- Nous ne l'expliquerons plus ce soir, mais je pense que nous aurons des réponses dans d'autres cadres. Merci en tout cas de l'avoir rappelé.

Mme DORA.- Je souhaite également qu'il nous cite des communes qui n'abritent aucun jeunes qui fument des joints, qui sortent, qui font du bruit. Citez une commune qui affiche zéro problème. Peut-être le jour où vous serez maire ? Mais il conviendra tout de même de faire preuve davantage de calme.

M. LIERMIER.- Hors micro

Mme BAUER.- Hors micro

M. le Maire.- Madame BAUER dit qu'elle n'a pas cette prétention. Bien entendu, il faut le prendre en compte. Il s'agit du jeu classique de l'opposition de dire que tout va mal dans sa Commune. Néanmoins, j'ai cette prétention de travailler dans une agglomération où nous avons accès à l'ensemble des données de l'agglomération. Pour tout vous dire, Ambilly n'est de loin pas la commune où tout va très mal. Il existe des problèmes urbains. Des problèmes se sont accentués durant la crise et le confinement, c'est la réalité et personne ne s'en cache.

Pour conclure ce débat, je redis que c'est pour cette raison que nous avons augmenté les effectifs de police municipale, que nous avons recréé le service jeunesse, que

nous y mettons les moyens, que vous n'avez par ailleurs pas voté ce budget. La priorité de ce mandat est donnée sur la sûreté publique et surtout sur l'éducation.

M. SEN.- Je reviens sur un mot que vous avez employé Monsieur LIERMIER. Vous dites que Monsieur le Maire stigmatise les mineurs, et si tel était le cas je n'aurais pas fait partie de son équipe, ni les deux volontaires du FJA, ni Monsieur VILETTE, très volontaire au sein de la Commune, ni Monsieur MIHOUBI qui est également très volontaire à l'athlétisme. Je pense que les bonnes expressions devraient être utilisées lors des Conseils afin d'éviter le débat sans fond.

M. le Maire.- Merci, nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-079 est à la majorité avec 21 voix POUR et 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. GUERET)

M. le Maire.- Je vous remercie, l'ordre du jour est épuisé, mais les conseillers ne le sont pas forcément c'est pourquoi je les invite à aller signer le registre avant de partir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

Fait à Ambilly, le

14.03.2022

Guillaume MATHELIER, Maire

Bertilla LE GOC, 2^{ème} adjointe au Maire,
secrétaire de séance

